

Certificat de surface habitable

N° Dossier : 2021-01-020 Mr MARTIN Laurent François

Situation de l'immeuble visité par : Francisco GOMEZ

20, Rue de la Vallée
77460 CHAINTREAUX

Désignation des locaux

Maison individuelle comprenant :

Véranda, Entrée, Toilettes, Séjour-Cuisine, Salle d'eau, Dégagement-Escaliers, Palier, Placard-Palier, Chambre 1, Chambre 2, Dressing, Appentis-Bois, Abris-Jardin-1, Abris-Jardin-2



Section cadastrale : AC - 62-208-209-210-213

Surface habitable : 40.09 m²

QUARANTE METRES CARRES ET NEUF CENTIEMES

Documents fournis : Sans objet

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte « (m ²) (<1.80 m)	Superficies Annexes (m ²)
Entrée	1.08		
Toilettes	1.14		
Séjour-Cuisine	18.39		Embrasure : 0.50
Salle d'eau	3.82		
Dégagement-Escaliers	0.63	0.44	
Palier	3.15	1.16	
Placard-Palier	0.51		
Chambre 1	3.44	2.83	
Chambre 2	5.98	2.99	
Dressing	1.95	2.55	
Véranda			15.28 m ²
Appentis-Bois			3.60 m ²
Abris-Jardin-1			8.40 m ²
Abris-Jardin-2			7.75 m ²
Totaux	40.09 m²	9.97 m²	35.53 m²

Pour information :

Surface habitable du bien (m²) au sens de l'article **R111-2** du code de la construction et de l'habitation : **40.09 m²**

Propriétaire

Mr MARTIN Laurent François
20, Rue de la Vallée
77460 - CHAINTREAUX

Exécution de la mission

Opérateur : **Francisco GOMEZ**
Police d'assurance : **AXA Police n° 10593403404 (31/12/2021)**
Date d'intervention : **08/01/2021**

Références réglementaires

Autre(s) élément(s) constitutif du ou des lots non pris en compte au titre de la surface habitable :

art R.111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation: La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; (...) Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80m.

Recommandation ! : L'attestation de superficie habitable ne peut en aucun cas être annexée à une promesse ou un contrat de vente dans le cadre de la mention de la superficie privative dite « carrez ». Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause.

D-H-S Sarl
14, Rue du Bois Guillaume
91000 EVRY



Signature inspecteur

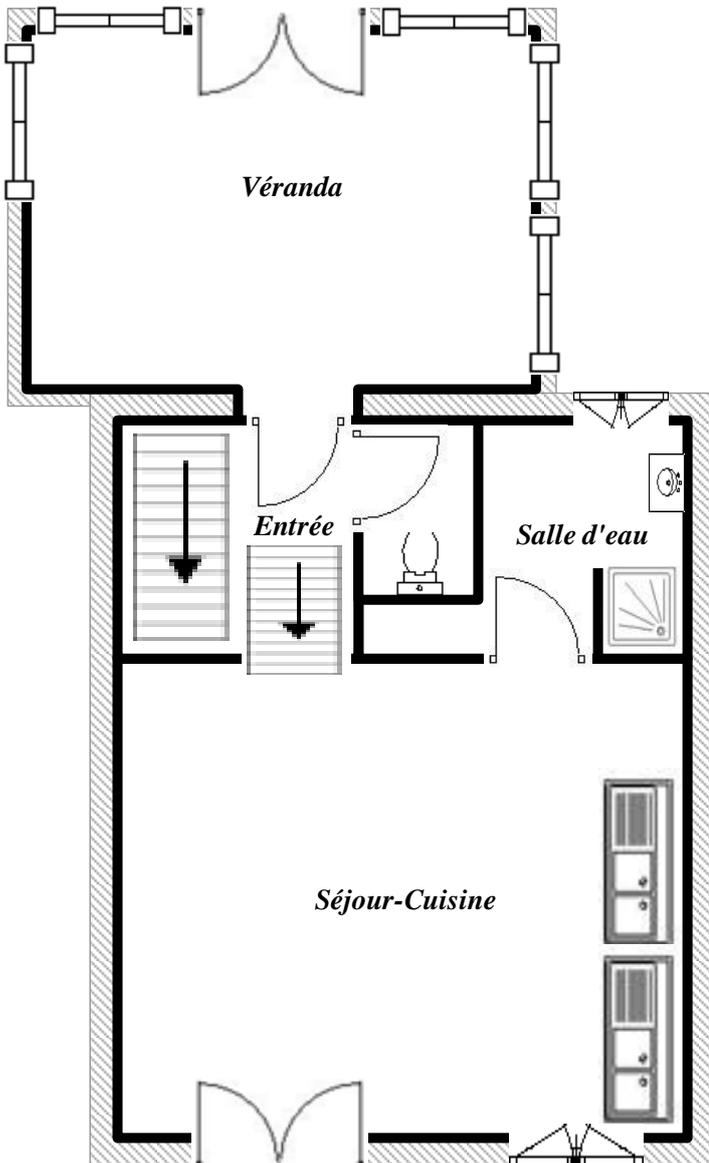
2021-01-020 Mr MARTIN Laurent François - 77460 - CHAINTREAUX

D-H-S Sarl 14, Rue Du Bois Guillaume – 91000 EVRY Gsm : **06 74 97 73 55**
Tél. 01 60 79 41 61 – Fax. 01 60 78 00 98 – Email : dhssarl@orange.fr
Sarl au capital de 8000 € - RCS EVRY : n° 440 407 773 – APE 742 C
Assurance RC Pro: ALLIANZ n° 44022209



Schéma

Croquis : Rez de Chaussée



Croquis : 1er étage

